CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

L'administration centrale du département de la Dordogne,

Aux membres composant le Conseil des Anciens.

Périgueux, le 18 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

L'exemple de plusieurs départemens, qui vous ont transmis les résultats de leurs travaux sur la conscription militaire, nous fait un devoir de vous faire connoître les succès qui accompagnent les efforts de notre zele et de notre amour pour la République.

Depuis trois mois que nous sommes particulierement

644

occupés de la poursuite des réquisitionnaires et des déserteurs ; il en est parti pour l'armée treize cents, qui sont arrivés à leur destination.

Six cents *conscrits* environ sont déja arrivés à Paris et à Rennes, les deux dépôts déterminés par le ministre de la guerre, et successivement il en partira des détachemens, jusqu'à ce que cette premiere classe soit épuisée, et que les traîneurs soient arrêtés.

Nous pouvons ajouter qu'avant trois décades *mille* hommes encore de déserteurs ou réquisitionnaires seront arrêtés, et traduits sous escorte jusqu'au lieu du dépôt général pour la division.

Ces jeunes militaires, et notamment les conscrits, partent pleins d'ardeur, de courage et d'amour pour leur patrie. Ils jurent, en s'éloignant de leurs foyers, de n'y rentrer qu'après l'entiere destruction des tyrans coalisés contre la République.

Quant à nous, nous ne cesserons de faire emploi de tous les moyens que les lois ont mis en nos mains, pour que les lois sur les déserteurs et les conscrits reçoivent leur entiere exécution.

Salut et respect.

Signé, GALAUP, GINTRAC, VERLIAC, *administrateurs.*

N. BEAUPUY, *commissaire du Directoire exécutif.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.

